



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Emploi de la langue française dans la communication publique - Événement du bateau-dragon

Lettre recommandée avec accusé de réception
numéro 880 001 262 914 67A

À l'attention de Monsieur le Maire d'Aix-les-Bains,
Monsieur Renaud Beretti
Hôtel de Ville d'Aix-les-Bains
Place Maurice Mollard
73100 Aix-les-Bains

Manduel, le 5 octobre 2026

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à mon courrier du 25 août dernier relatif à l'emploi de l'appellation anglaise « Dragon Boat Festival » dans la communication publique de la Ville d'Aix-les-Bains

J'ai bien noté que vous vous associez à la défense de la langue française et que vous indiquez veiller personnellement à son respect dans d'autres circonstances.

Toutefois, votre réponse laisse sans réponse l'argument principal que je vous soumettais.

Vous indiquez que la communication de cet événement était portée par un organisme international utilisant l'anglais. Or cette circonstance ne saurait empêcher une collectivité française d'employer la langue française dans sa propre communication institutionnelle.

C'est précisément la raison pour laquelle j'attirais votre attention sur l'exemple québécois. Pour un événement de même nature, les organisateurs québécois n'ont éprouvé aucune difficulté à employer l'expression française « festival de bateaux-dragons », sans que cela nuise à la dimension internationale de la manifestation.

L'affiche québécoise que je joins au verso de la présente lettre est, à cet égard, particulièrement éclairante.

Elle démontre qu'il est parfaitement possible de mettre en avant une dénomination française sans effacer pour autant la réalité internationale de la discipline. Au Québec, le français est la langue d'expression normale de la communication publique ; les appellations étrangères ne s'imposent pas comme intitulé principal.

La question n'est donc pas de savoir si un organisme international utilise l'anglais, mais de déterminer quelle langue une commune française choisit elle-même de mettre en avant auprès de ses administrés.

Dès lors, je peine à comprendre pourquoi ce qui paraît naturel et évident dans une autre société francophone - le Québec au Canada - ne le serait plus sur le territoire de la République française.

Enfin, vous me remerciez de ma « délicate attention » et m'assurez de vos « sentiments les meilleurs ». Permettez-moi de dire que ces formules ne tiennent lieu ni d'argument, ni d'engagement. Une fin de non-recevoir reste une fin de non-recevoir, même quand elle est calligraphiée sur le papier à en-tête de l'Hôtel de ville.

Ce faisant, au-delà des formules d'usage, je vous pose cette unique question, sur laquelle un engagement précis apporterait toute la clarté attendue par tous ceux qui défendent la langue française : **la Ville d'Aix-les-Bains s'engage-t-elle, pour les prochaines éditions, à ce que sa communication - affiches, signalétique, installations - désigne l'événement en français, comme le fait déjà le Québec et comme l'exige la loi de la République (loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon) ?**

Dans l'attente de cette réponse sur le fond, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV





**FESTIVAL
IBCPC
30 jours**

*Festival participatif de
bateaux-dragons*

**Aix-les-Bains,
FRANCE**

**SUR LE MAGNIFIQUE
Lac du Bourget**

DU 24 AU 30 AOÛT 2026

Seincr'eau - Ensemble, pagayons plus fort

The poster features a large Canadian flag and a Quebec flag on the left. In the background, the city of Aix-les-Bains is visible, including a Ferris wheel and a cathedral. In the foreground, a dragon boat with rowers is on the water. A circular logo in the bottom left shows a dragon holding a paddle with the text 'Seincr'eau'. The text is in various fonts and colors, with red and blue being prominent.

Source : <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=1548072013684158&set=pb.100054441221816.-2207520000&type=3>



Association Francophonie Avenir (A.F.R.A.V.)
340 chemin de la Vieille Fontaine - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com